

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°22 du 13 juin 2008**

**TEXTE SIGNALE**

**DÉCRET N° 2008-414**

portant suppression du comité interministériel pour les restructurations de défense et du délégué interministériel aux restructurations de défense.

*Du 28 avril 2008*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**DÉCRET N° 2008-414 portant suppression du comité interministériel pour les restructurations de défense et du délégué interministériel aux restructurations de défense.**

*Du 28 avril 2008*

NOR D E F M 0 8 0 9 6 0 1 D

---

*Texte abrogé :*

Décret n° 96-261 du 28 mars 1996 (BOC, p. 1483. ; BOEM 110.1.1.5, 111.3.2.1).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 110.1.1.5, 111.3.2.1.

*Référence de publication :* JO n° 102 du 30 avril 2008, texte n° 39 ; signalé au BOC 22/2008.

---

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-1791 du 31 décembre 2005 créant une délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires ;

Le conseil des ministres entendu,

Décète :

Art. 1er. Le décret n° 96-261 du 28 mars 1996 relatif au comité interministériel pour les restructurations de défense et au délégué interministériel aux restructurations de défense est abrogé.

La coordination de l'action des ministères concernés par les restructurations de défense est assurée par la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.

Art. 2. Le Premier ministre, le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le ministre de la défense et le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 avril 2008.

Nicolas SARKOZY.

Par le Président de la République :

*Le Premier ministre,*

François FILLON.

*Le ministre de la défense,*

Hervé MORIN.

*Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,*

Jean-Louis BORLOO.

*Le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire,*

Hubert FALCO.